



ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUFFET

Rue du Village 3 – 4590 OUFFET

086/36.61.36 - commune@ouffet.be - www.ouffet.be

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Conseil du 15/10/2026 - Séance publique

Présents : CASSART-MAILLEUX Caroline, Bourgmestre,
SERVAIS Emilie, PREVOT Michel, MOES Jean-Marc, Echevins,
RONDELET Marie-Cécile, SEIDEL Marie-Cécile, LOIX Julien, GRUSLIN Anne-Sophie,
GROGNA François, Conseillers communaux,
MASSIN Arnaud, Président du CPAS,
PREVOT Hélène, Directrice générale
BERTOLI Sabrina, Personne de confiance de M. LOIX,

Objet : Vente publique groupée de bois de chauffage de l'automne 2026 - Exercice 2027 : Approbation des clauses particulières du cahier des charges

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-36 et L1124-24 ;

Vu le Code forestier, les articles 72 et suivants ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 relatif à l'entrée en vigueur et à l'exécution du Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier, les articles 26 à 29 ;

Vu le courrier du 23 septembre 2026 émanant du Département de la Nature et des Forêts – Cantonnement d'Aywaille, relatif à la vente de bois d'automne ;

Considérants que 6 lots d'un volume estimé à 133m³ de grumes et houppiers pour la vente de bois de chauffage de l'automne 2026 (exercice 2027) du cantonnement d'Aywaille ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les clauses particulières principales du cahier général des charges et de fixer les conditions de cette vente pour l'exercice 2027 dont le détail figure dans le catalogue ;

Attendu qu'il faut tenir compte des délais de publicité, au moins dans un journal local pendant 15 jours;

Considérant que la vente de bois de chauffage est programmée le 10/11/2026 à 18h00 et qu'il indique de déterminer les conditions de cette vente ;

Considérant l'avis favorable du Directeur Financier remis en date du 09/10/2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :



ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUFFET

Rue du Village 3 – 4590 OUFFET

086/36.61.36 - commune@ouffet.be - www.ouffet.be

Article 1 : D'organiser, en séance publique, la vente de chauffage du cantonnement d'Aywaille dont objet ci-dessus, par soumissions cachetées pour tous les lots le **10/11/2026 à 18h00 à l'Administration communale d'Ouffet ;**

Article 2 : La vente sera effectuée aux clauses et conditions du Code forestier, de ses arrêtés d'exécution, du cahier général des charges ainsi qu'aux clauses particulières principales relatives à la vente du 10/11/2026.

Article 3 : Le produit de la vente publique de bois de chauffage sera affecté au budget ordinaire communal - exercice 2027.

Article 4 : Les lots retirés ou invendus seront, sans nouvelle publicité et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées, en une séance publique qui aura lieu l'administration communale d'Ouffet, sise rue du Village 3 à 4590 Ouffet, le **24/11/2026 à 17h00.**

Article 5 : La présente délibération sera transmise au Service Public de Wallonie - Départements de la Nature et des Forêts – Cantonnement d'Aywaille.

Pour le Conseil,

(s) La Directrice générale,
Hélène PREVOT

La Directrice générale,
Hélène PREVOT

Pour extrait conforme,
16/10/2026



(s) La Bourgmestre
Caroline CASSART-
MAILLEUX

La Bourgmestre,
Caroline CASSART-
MAILLEUX